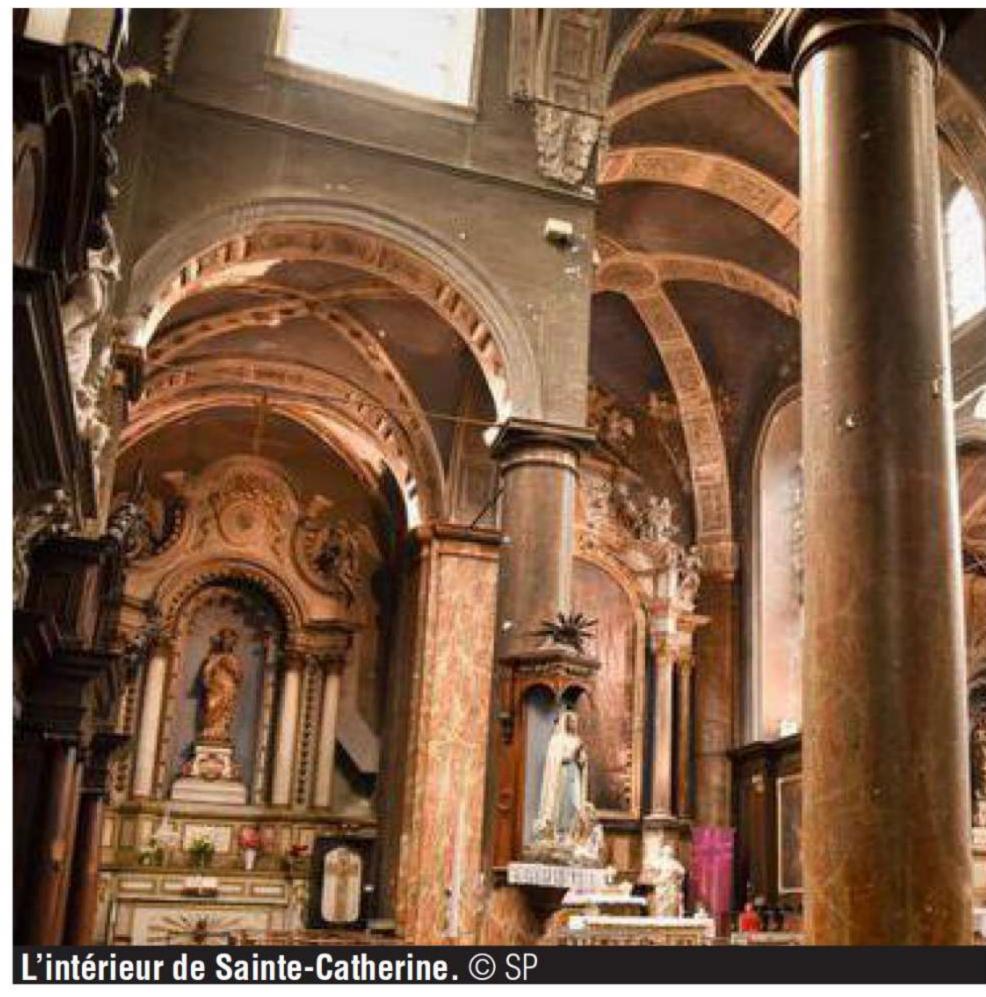
L'église liégeoise Sainte-Catherine classée!

L'église Sainte-Catherine, installée en Neuvice, est maintenant classée. L'orgue, le jubé et la tribune l'étaient déjà. Maintenant, ce sera le cas de l'ensemble de l'édifice. L'église Sainte-Catherine, une des plus petites mais aussi des plus anciennes de Liège, est maintenant entièrement classée. La ministre du Patrimoine, Valérie De Bue, vient en effet de signer l'arrêté de classement des parties extérieures et intérieures du bâtiment qui ne bénéficiaient pas encore de cette mesure de protection. L'aboutissement d'une démarche entamée par l'échevine liégeoise du Patrimoine, Christine Defraigne, qui entendait finaliser au plus vite le classement de l'ensemble de l'édifice installé en Neuvice.

L'orgue Clerinx, le jubé ainsi que la tribune de l'église Sainte-Catherine étaient en effet déjà classés depuis le 22 juillet 1998. Mais ses richesses patrimoniales et historiques vont bien au-delà, estimait l'échevine liégeoise. « L'église a été transférée à son emplacement actuel en 1359. Détruite en 1691, elle a été reconstruite en 1695 dans le style tardif de la Contre-Réforme, avec une façade à rue, et non orientée, afin de s'intégrer au tissu urbain. Elle se rattache au style baroque, apparu à la fin du 17ème siècle, caractérisé par une grande sobriété ornementale, des reliefs peu marqués, et l'usage de briques et de matériaux locaux. Cela fait d'elle, un exemplaire unique en Wallonie par son au-



thenticité », estime l'échevine, par voie de communiqué.

Et son mobilier a tout autant d'intérêt: «La décoration de l'intérieur de l'église Sainte-Catherine et son remarquable patrimoine mobilier du 18ème siècle, immeuble par destination, dont une partie a été héritée de l'église Saint-Antoine en Hors-Château, en font une collection muséale d'une valeur artistique incontestable, continue Mme Defraigne. La qualité spatiale de l'architecture, les murs et les plafonds, les peintures, le pavement marbre, les nombreuses sculptures et pièces de mobilier que l'église abrite lui confèrent également un intérêt artistique et esthétique indéniable.»

D'où la demande de classement, pour laquelle l'enquête publique, réalisée en mai dernier, n'a amené aucune réclamation. Face à autant d'arguments, la ministre du Patrimoine n'a donc eu d'autres choix que de classer entièrement l'édifice liégeois. Ce dont se réjouit l'échevine liégeoise : « Il est fondamental que notre patrimoine soit préservé pour que notre regard sur le passé et sur l'avenir détermine les choix de transmission que nous faisons aux générations futures», termine-t-elle.

G.W.